



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

Membre de la
fidh

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA
PHONE : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192
Cell : (509) 3782-2897

Massacre d'Etat à La Saline : Révision à la hausse du bilan des personnes tuées et violées le 13 novembre 2018

Le 1^{er} décembre 2018, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a publié un rapport d'enquête sur les événements sanglants survenus à *La Saline* au cours du mois de novembre 2018. Ces événements ont été péremptoirement qualifiés de *massacre d'Etat* en raison de la violence avec laquelle les crimes ont été commis, du nombre élevé de victimes, de la systématisation des attaques à l'encontre d'un groupe spécifique, de l'implication de certaines autorités dans la planification et la perpétration des événements et en raison du fait que d'autres autorités ont elles-mêmes affirmé au RNDDH avoir eu connaissance de la tenue d'une rencontre de planification de ce carnage, sans pour autant intervenir pour le prévenir.

Cependant, dans le cadre d'activités de suivi avec les survivants du massacre, le RNDDH a été approché par plusieurs personnes elles-mêmes victimes ou proches de victimes qui n'ont pas été prises en compte dans le rapport susmentionné. Celles-ci ont tenu à partager avec le RNDDH les circonstances dans lesquelles elles ont été agressées ou celles dans lesquelles leurs proches ont perdu la vie.

En ce sens, le RNDDH a dû se rendre encore une fois à *La Saline* pour des recherches complémentaires. Le nombre élevé des nouvelles victimes et la gravité des faits relatés portent le RNDDH à présenter à tous ceux que la question intéresse, un bilan révisé du massacre de *La Saline*.

En effet, aux *cinquante-neuf* (59) victimes déjà recensées par le RNDDH s'ajoutent *douze* (12) autres personnes qui ont aussi été assassinées le 13 novembre 2018. Il s'agit de :

1. Aristherne CADET, âgé de *vingt-neuf* (29) ans. Il a été tué dans l'après-midi du 13 novembre 2018. A l'arrivée des individus armés, il s'est caché dans sa maison. Découvert par ses poursuivants, il a été exécuté ;
2. Jimmy DESTIN, âgé de *seize* (16) ans. Il a reçu *une* (1) balle aux fesses qui est ressortie par le ventre. Il a succombé à ses blessures ;

3. Peterson DIEUJUSTE, âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il a été tué dans l'après-midi du 13 novembre 2018. Il était père d'une fillette de *deux* (2) ans ;
4. Frantz GEDEON alias FANFAN, âgé de *cinquante-neuf* (59) ans. Dans la soirée du 13 novembre 2018, il tentait de s'échapper de chez lui lorsqu'il a reçu *deux* (2) projectiles au ventre. Il est mort sur le coup. Son corps a été jeté non loin de l'ancien magasin Lemaire ;
5. Bernadette JEAN, âgée de *vingt-huit* (28) ans. Des individus armés ont investi sa maison dans l'après-midi du 13 novembre 2018 et l'ont tuée. Son corps n'a pas été retrouvé. Elle était mère de *deux* (2) filles âgées respectivement de *treize* (13) et de *dix* (10) ans ;
6. Bernard JEAN, âgée de *vingt* (20) ans. A l'arrivée des individus armés, il se trouvait chez lui et n'a pas eu le temps de s'enfuir. Il a reçu plusieurs balles ;
7. Davidson JEAN CHARLES, âgé de *seize* (16) ans. Il a reçu *une* (1) balle à la tête avant que son cadavre ne soit haché à coups de machette ; il était père d'un bébé d'*un* (1) mois ;
8. Ernson LEGER, âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il se trouvait dans la maison de sa belle-mère lorsque des individus armés ont forcé la porte et l'ont tué avant de mettre le feu dans la maison ;
9. Fanès LHERISSON, âgé de *vingt-cinq* (25) ans. Des individus armés sont rentrés dans la maison où il vit avec sa sœur et l'ont tué. Son corps n'est pas retrouvé ;
10. Wanito LOUIS-JEAN. Il a été tué de plusieurs projectiles alors qu'il se trouvait devant sa maison ;
11. Raymond PROSPERE, âgé de *vingt-neuf* (29) ans. Il a été tué chez lui par des individus armés dans l'après-midi du 13 novembre 2018. Son corps n'a pas été retrouvé. Il était père de *deux* (2) enfants en bas-âge ;
12. Tercilia TERCY, âgée de *soixante-douze* (72) ans. Marchande à la *Croix-des-Bossales*, elle s'y trouvait dans l'après-midi du 13 novembre 2018 lorsqu'elle a reçu *un* (1) projectile à la tête.

Quatre (4) autres victimes de viol collectif ont été recensées. Il s'agit de :

- G. B. âgée de *trente* (30) ans. Dans la soirée du 13 novembre 2018 des individus armés sont rentrés chez elle et *quatre* (4) d'entre eux l'ont violée. Elle est mère de *deux* (2) enfants ;
- F. M. âgée de *quatorze* (14) ans. Des individus armés sont rentrés chez elle et plusieurs d'entre eux l'ont violée ;

- R.T. âgée de *vingt-trois* (23) ans se trouvait chez son amie D.C. âgée de *vingt-deux* (22) ans quand *trois* (3) individus armés et encagoulés sont apparus et ont pointé leurs armes à feu en leur direction. Elles ont été violées à tour de rôle par ces derniers, en présence de leurs enfants respectifs, eux-mêmes âgés de *cinq* (5) ans et *trois* (3) ans.

Ces nouvelles victimes portent à *soixante-onze* (71) le nombre de personnes assassinées et à *onze* (11), le nombre de femmes et filles ayant subi des viols collectifs le 13 novembre 2018.

Le RNDDH insiste sur le fait que le bilan du massacre de *La Saline*, tel que présenté par l'organisation, n'est pas exhaustif. Des personnes qui se sont rendues au marché de la *Croix-des-Bossales* ou qui, pour une raison ou une autre, ont été amenées à fréquenter les lieux le 13 novembre 2018 ont été surprises par la première attaque enregistrée dans l'après-midi. Des marchands et marchandes qui avaient l'habitude de dormir sur place ont aussi été surpris par le massacre. De nombreux corps sans vie ont été emportés par les attaquants. De plus, toutes les personnes pour lesquelles l'organisation n'a pu recueillir des informations précises n'ont pas été prises en compte dans ses documents de publication.

Le RNDDH souligne à l'attention de tous qu'aujourd'hui les survivants du massacre de *La Saline* en général semblent traumatisés par les événements sanglants qu'ils ont vécus. Ils ont peur pour leur vie, leur sécurité et sont sur le qui-vive. Les enfants vivent avec cette douleur engendrée par la perte d'un parent, d'un frère ou d'un ami. Certains d'entre eux ont assisté à la perpétration des crimes dont sont victimes leurs parents.

Additionné à cela, les survivants du massacre de *La Saline* vivent dans des conditions de précarité inimaginable :

- Des personnes blessées au cours du massacre n'ont pas les moyens de se faire soigner ;
- Des femmes et filles victimes de viols collectifs n'ont reçu aucun soin depuis les événements ;
- Le centre de santé de *La Saline*, sous-équipé, est aujourd'hui abandonné car le personnel médical ne peut s'y rendre depuis les événements du 13 novembre 2018 ;
- La Saline fait face depuis plusieurs années à une grande pénurie d'eau potable ;
- Les survivants du massacre vivent dans une pauvreté extrême. Ils sont sous-alimentés et, cette situation s'est aggravée avec la paralysie des activités commerciales dans le marché de la *Croix-des-Bossales*, où ils avaient l'habitude de s'adonner à la débrouillardise pour prendre soin des membres de leur famille.

Soixante-onze (71) personnes assassinées, *deux* (2) autres portées disparues, *onze* (11) victimes de viols collectifs, *cinq* (5) personnes blessées et *cent-cinquante* (150) maisons vandalisées et/ou criblées de balles à *Projet La Saline* et ses environs, des dizaines d'autres maisons incendiées à *Nan Chabon* : le bilan du massacre d'Etat à *La Saline* est lourd.

Pourtant, à date, aucune action n'est entreprise ni par les autorités étatiques ni par les maillons de la chaîne pénale, pour accompagner les victimes dans leur quête de justice.

Le RNDDH estime que la violence enregistrée lors de ce massacre est d'une gravité telle que les autorités étatiques ont pour obligation de rechercher la vérité par la réalisation d'une enquête sérieuse et technique pour l'identification de toutes les personnes impliquées dans la préparation et la perpétration de ce massacre.

De même, les armes qui ont été utilisées pour assassiner les victimes ainsi que leur provenance doivent faire l'objet de cette enquête dont les résultats devront être communiqués à la population en général et aux survivants du massacre en particulier. Ces derniers, pour se relever, ont besoin de comprendre pourquoi leurs proches ou eux-mêmes ont été entraînés dans ces événements meurtriers.

Aujourd'hui plus que jamais, le RNDDH croit que le massacre d'Etat à *La Saline* ne peut rester impuni.

Port-au-Prince, le 20 décembre 2018